

DECLARATION PUBLIQUE – AMNESTY INTERNATIONAL

17 avril 2019

AFR 35/0218/2019

AILRC-FR

MADAGASCAR. UN JOURNALISTE RELAXE PRES DE DEUX ANS APRES SON ARRESTATION

La relaxe du journaliste d'investigation Fernand Avimana, plus connu à Madagascar sous le nom de Fernand Cello, est une bonne nouvelle attendue de longue date, a déclaré Amnesty International.

Le 2 avril 2019, le journaliste d'investigation Fernand Cello a été relaxé par la cour d'appel de Fianarantsoa près de deux ans après avoir été arrêté pour des motifs liés à ses activités professionnelles et à la suite d'accusations controvérsées de vol de chéquiers. Il a été arrêté le 5 mai 2017 et maintenu en détention provisoire pendant plus de quatre mois. Déclaré coupable du vol d'un chéquier le 26 septembre 2017, il a été condamné le même jour à deux ans d'emprisonnement avec sursis et à une lourde amende par le tribunal d'Ihohy.

Ce jugement représente un pas important vers la reconnaissance de la liberté de la presse à Madagascar, où les journalistes pratiquent souvent l'autocensure par peur des représailles. Amnesty International appelle l'État malgache à aller plus loin en modifiant la législation relative à la cybercriminalité et aux communications, qui limite la liberté de la presse en érigeant en infraction la diffamation, l'outrage et l'insulte ou en prévoyant de lourdes amendes pour les personnes déclarées coupables de ces infractions en raison de leur travail journalistique, notamment dans la presse écrite, l'audiovisuel et les médias électroniques.

COMPLEMENT D'INFORMATION

Fernand Cello a été arrêté le 5 mai 2017 à Antananarivo et placé en détention provisoire. Sept charges ont été retenues contre lui, dont trois en rapport avec ses activités de journaliste – « diffamation », « mise en danger de la sécurité nationale » et « incitation à la haine » – mais celles-ci ont été abandonnées en juin. Les charges liées au vol d'un chéquier ont été maintenues. Fernand Cello a nié toutes ces allégations qui, selon lui, ont été forgées de toutes pièces en vue de le réduire au silence.

Avant son arrestation, il était entré dans la clandestinité en décembre 2016, après avoir diffusé une émission sur Radio Jupiter dans laquelle il accusait une compagnie minière d'exploiter illégalement, avec la complicité présumée d'agents de l'État, une mine de saphirs située à Ilakaka, dans le sud-ouest de Madagascar. Le ministère des Mines a finalement ordonné la suspension des activités de cette entreprise pour non-respect de la législation nationale relative à l'exploitation minière. Quelques jours après la diffusion de l'émission de Fernand Cello, Radio Jupiter a fait l'objet d'une descente de militaires, qui ont saisi son émetteur.

Entre mai et septembre 2017, Fernand Cello a passé plus de quatre mois en détention provisoire à la prison d'Ihohy, où il vivait dans des conditions inhumaines. Lorsqu'une délégation d'Amnesty International lui a rendu visite dans cet établissement pénitentiaire, en août 2017, il a signalé qu'il craignait pour sa vie car il était détenu dans la même cellule exiguë que des personnes ayant été déclarées coupables à la suite de ses enquêtes. En tant que journaliste d'investigation, il courait un risque accru de subir des violences en prison mais ses demandes de protection sont restées lettres mortes. Il a fait l'objet de menaces et de manœuvres d'intimidation de la part d'autres détenus.